

Numéro de Siret à compléter impérativement ci-dessus

santé • prévoyance • épargne

 Institution de prévoyance : Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991,
 régie par le Code de la Sécurité sociale
 74 rue Jean Bleuzen • 92177 Vanves Cedex • www.audiens.org

 OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale dans les conditions prévues
 à l'article L 931-2 dudit code et autorisée à fonctionner par agrément délivré le 12 janvier 1995

 à retourner à :
Audiens Gestion Entreprises
TSA 30400
92177 Vanves Cedex
 0 173 173 100

Demande d'adhésion - Prévoyance et santé

Radiodiffusion

Personnel permanent

Identification de l'entreprise

Raison sociale :

Enseigne :

Forme juridique : SA SARL EURL association autre : **date de création :** [] [] [] [] [] [] [] []

Adresse du siège social :

Code postal : [] [] [] [] [] **Commune :**

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] **Fax :** [] [] [] [] [] [] [] [] **Courriel :** @

Adresse de l'établissement adhérent (si différente du siège) :

Code postal : [] [] [] [] [] **Commune :**

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] **fax :** [] [] [] [] [] [] [] [] **courriel :** @

Coordonnées de votre expert comptable

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] **Commune :**

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] **Fax :** [] [] [] [] [] [] [] [] **Courriel :** @

Activité

Activité principale exercée : **code NAF :** [] [] [] [] [] []

Syndicat d'employeur :

Adhésion

En application des dispositions législatives et conventionnelles en vigueur, le soussigné

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Date / Lieu de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] **tél. :** [] [] [] [] [] [] [] []

 agissant en qualité de : représentant légal autre (précisez)

- Déclare que l'entreprise applique les dispositions de la **Convention Collective Nationale de la radiodiffusion**.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur d'Audiens Prévoyance
- Demande à adhérer à Audiens Prévoyance pour ses salariés, aux conditions suivantes :
- Déclare avoir pris connaissance des Règlements Audiens Prévoyance référencés "2009-RS-I", "2009-RP-I", "2009-DC-I", "2009-II-I" et des "Conditions générales Garantie OCIRP Education 18-26" consultables sur le site Internet Audiens, www.audiens.org, rubrique Employeur – À télécharger – type de document « Règlement ».

Prévoyance

à effet du [] [] [] [] [] []

(cochez la ou les catégorie(s) concernée(s))

Catégorie de personnel	Garanties	Taux et assiette de cotisations	Répartition des cotisations*
<input type="checkbox"/> Cadre permanent	Décès Incapacité / Invalidité Rente éducation	0,88 % TI (TI = rémunération du premier euro jusqu'au plafond de la Sécurité sociale, prorata temporis)	50 % à la charge de l'employeur 50% à la charge du salarié Pour le personnel non cadre uniquement
<input type="checkbox"/> Non cadre permanent (y compris artiste)			

 (*) Important : pour le personnel cadre, le taux de cotisation pour le régime conventionnel est de 0,88% sur la tranche I. Toutefois, ce régime n'est pas suffisant, vous devez également être conforme à l'article 7 de la **Convention Collective nationale des cadres du 14 mars 1947**. Cette convention prévoit le versement d'une cotisation, à la charge exclusive de l'employeur, égale pour chaque cadre à 1,50% du salaire brut limité à la tranche I du salaire. La cotisation de 0,88% TI s'impute sur la cotisation totale de 1,50% TI. Audiens Prévoyance vous apporte des solutions pour compléter ce régime afin d'être en conformité.

Fait à : le : [] [] [] [] [] []

Signature du représentant
 (précédée de la mention "lu et approuvé")

Cachet de l'entreprise





Numéro de Siret à compléter impérativement ci-dessus

santé • prévoyance • épargne

Institution de prévoyance : Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale
74 rue Jean Bleuzen • 92177 Vanves Cedex • www.audiens.org

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale dans les conditions prévues à l'article L 931-2 dudit code et autorisée à fonctionner par agrément délivré le 12 janvier 1995

à retourner à :
Audiens Gestion Entreprises
TSA 30400
92177 Vanves Cedex

 0 173 173 100

Santé (garantie de base obligatoire)

à effet du _____

- Mise en place du régime obligatoire par :
- Accord collectif
- Décision unilatérale de l'employeur (DUE)
- Référendum

Les tarifs applicables au régime obligatoire sont les suivants :
(cochez la ou les catégorie(s) concernée(s))

Catégorie de personnel	Régime général (cotisations mensuelles)	Régime Alsace Moselle (cotisations mensuelles)
<input type="checkbox"/> Cadre permanent	Salarié 32,80 € Conjoint 32,80 € Enfant 16,40 € ⁽¹⁾	Salarié 21,32 € Conjoint 21,32 € Enfant 10,66 € ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Non-cadre permanent (y compris artiste)	Salarié 32,80 € Conjoint 32,80 € Enfant 16,40 € ⁽¹⁾	Salarié 21,32 € Conjoint 21,32 € Enfant 10,66 € ⁽¹⁾

(1) Par enfant, gratuité à partir du 3^{ème}

La cotisation du salarié est financée à 50% par l'employeur et 50 % par le salarié.
Les cotisations des ayants droit (conjoint, enfant) sont intégralement à la charge du salarié.

Santé (régime surcomplémentaire)

L'adhésion de l'entreprise permet aux salariés qui le souhaitent d'améliorer le niveau des garanties obligatoires souscrites par l'entreprise avec un régime surcomplémentaire. Les cotisations sont financées entièrement par le salarié ; elles sont prélevées directement sur le salaire par l'employeur qui adresse le règlement à Audiens Prévoyance.

L'adhésion au régime complémentaire s'effectue via la demande d'affiliation du salarié.

Les tarifs applicables au régime surcomplémentaire sont les suivants :

Catégorie de personnel	Régime général (cotisations mensuelles)	Régime Alsace Moselle (cotisations mensuelles)
Cadre permanent	Salarié 15,38 € Conjoint 15,38 € Enfant 7,69 € ⁽¹⁾	Salarié 9,64 € Conjoint 9,64 € Enfant 4,87 € ⁽¹⁾
Non-cadre permanent (y compris artiste)	Salarié 15,38 € Conjoint 15,38 € Enfant 7,69 € ⁽¹⁾	Salarié 9,64 € Conjoint 9,64 € Enfant 4,87 € ⁽¹⁾

(1) Par enfant, gratuité à partir du 3^{ème}

EODFIQ

IMP
ENT



Fait à : le : _____

Signature du représentant
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Cachet de l'entreprise



Numéro de Siret à compléter impérativement ci-dessus

santé • prévoyance • épargne

Institution de prévoyance : Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale
74 rue Jean Bleuzen • 92177 Vanves Cedex • www.audiens.org

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale dans les conditions prévues à l'article L 931-2 dudit code et autorisée à fonctionner par agrément délivré le 12 janvier 1995

à retourner à :
Audiens Gestion Entreprises
TSA 30400
92177 Vanves Cedex

0 173 173 100

Liste du personnel en arrêt de travail

Nom et Prénom	Date de l'arrêt de travail	Date de naissance	Catégorie de Personnel	N° de Sécurité sociale
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Total effectif :

Je soussigné(e) en qualité de

Certifie exactes et complètes les informations ci-dessus sachant que toute omission ou fausse déclaration entraînerait la nullité des engagements de l'Institution.

Pour que les salariés en arrêt de travail à la date d'effet de l'adhésion puissent bénéficier des garanties, vous devez fournir à Audiens Prévoyance les éléments suivants :

- la liste du personnel en arrêt de travail à la date d'effet de l'adhésion et dûment remplie ;
- les questionnaires médicaux des salariés en arrêt de travail ;
- tout autre élément nécessaire qui sera spécialement demandé par Audiens Prévoyance

Le contenu de cette liste des salariés en arrêt de travail à la date d'effet de l'adhésion, ou son renseignement inexact ou incomplet pourra être susceptible de modifier les engagements contractuels d'Audiens prévoyance prévus dans la demande d'adhésion.

Fait à, le

Signature du représentant

Signature et cachet de l'entreprise

EODFIQ

IMP
ENT



Informatique et liberté
Ces informations sont nécessaires à la gestion de votre dossier et peuvent être transmises à d'autres entités du Groupe Audiens. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et d'opposition à leur transmission, auprès d'Audiens Prévoyance, à exercer en écrivant à Groupe Audiens 74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex.

Informations
Les informations recueillies lors de la souscription et la gestion de ce contrat peuvent être utilisées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La personne concernée dispose d'un droit d'accès qui s'exerce auprès de la CNIL dans les conditions définies à l'article L561-45 du Code Monétaire et Financier*.




Numéro de Siret à compléter impérativement ci-dessus

à retourner à :
Audiens Gestion Entreprises
TSA 30400
92177 Vanves Cedex

santé • prévoyance • épargne

Institution de prévoyance : Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale
74 rue Jean Bleuzen • 92177 Vanves Cedex • www.audiens.org

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale dans les conditions prévues à l'article L 931-2 dudit code et autorisée à fonctionner par agrément délivré le 12 janvier 1995

 0 173 173 100

Liste du personnel en activité

Nom et Prénom	Date d'entrée dans l'entreprise	Date de naissance	Catégorie de Personnel	N° de Sécurité sociale	
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		
.....	/ /	/ /		

Total effectif : [] []

EODF1Q

IMP
ENT






Numéro de Siret à compléter impérativement ci-dessus

santé • prévoyance • épargne

Institution de prévoyance : Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale
74 rue Jean Bleuzen • 92177 Vanves Cedex • www.audiens.org

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale dans les conditions prévues à l'article L 931-2 dudit code et autorisée à fonctionner par agrément délivré le 12 janvier 1995

à retourner à :
Audiens Gestion Entreprises
TSA 30400
92177 Vanves Cedex

 0 173 173 100

Liste du personnel en activité dispensé d'adhérer à la santé À renseigner impérativement

Nom et Prénom	Date d'entrée dans l'entreprise	Catégorie de Personnel		N° de Sécurité sociale
		Cadre	Non cadre	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Total effectif :

Liste du personnel actuellement couvert en portabilité À renseigner impérativement

Nom et Prénom	Date de sortie de l'entreprise	Couverture à maintenir jusqu'au	Catégorie de personnel		N° de Sécurité sociale
			Cadre	Non cadre	
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Total effectif :

